

MÉMO: PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS

CONFORMÉMENT À L'ARRÊTÉ DU 22 MARS 2017 MODIFIANT L' ARRÊTÉ DU 3 MAI 2007 RELATIF AUX CARACTÉRISTIQUES THERMIQUES ET PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS

Objet : Mise à jour des niveaux de performance thermique et énergétique applicables aux éléments installés ou remplacés dans le cadre d'une rénovation énergétique en application de l'article R. 131-28 du code de la construction et de l'habitation.

SYNTHÈSE DES POINTS FORT DE L'ARRÊTÉ

Applications	Fonctionnalités	Détection de présence (1)	Apport de luminosité (2)	Puissance installée (3)
Bâtiments Résidentiels - Art 42 <i>Circulations, parties communes intérieures verticales et horizontales et parcs de stationnement</i>		X		
Bâtiments Tertiaires <i>Art 43 à 46</i>		X	X	X

L'ensemble des mesures visent à garantir la sécurité des personnes, à prévenir des effets de surprise liés à un arrêt brusque de la lumière. Cela permet également d'optimiser le confort visuel et de réaliser des économies d'énergies, au travers d'un éclairage juste, au bon endroit et au bon moment.

1- OBLIGATION DE DÉTECTION DE PRÉSENCE

Pour respecter les articles en vigueur et l'extinction des sources de lumière artificielle en cas d'inoccupation, le recours à un détecteur de présence apparaît comme la solution idéale.

La notion de « dispositif automatique permettant l'abaissement de l'éclairage » correspond, en cas d'inoccupation et après une temporisation, à la capacité du luminaire à diminuer progressivement ou par palier le niveau d'éclairage suivant le niveau de gradation prédéfini avant une extinction complète.

Pour les détails concernant la taille des surfaces en fonction de l'application, consulter l'arrêté.



MÉMO: PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS

2- GESTION DE L'APPORT DE LUMINOSITÉ QUAND CELA EST POSSIBLE



Concrètement, cela indique qu'il doit y avoir un ajustement automatique de la luminosité en fonction de l'apport de lumière naturelle. Cette fonctionnalité est rendue possible via nos cellules DALI.

Les paramétrages peuvent être personnalisés afin de parfaitement s'adapter à l'application et à vos besoins. Ils peuvent se faire à distance par télécommande, smartphone ou tablette. Les possibilités de gestion d'éclairage deviennent illimités.



3- UNE PUISSANCE INSTALLÉE ≤ 1.6W/M²/100 LUX

Elle se calcule de la manière suivante:

Puissance installée / m² = somme des puissances nominales des différents luminaires d'une même installation par m². Le résultat est ensuite à indiquer par tranche de niveaux d'éclairage moyen de 100lux.

Qu'est ce que cela signifie?

Cette réglementation nous conduit à rechercher la meilleure efficacité lumineuse, qui apparait alors comme la principale source d'économie d'énergie et de performance du bâtiment.

C'est la raison d'être de Resistex, ce sur quoi nous travaillons sans relâche, la fourniture d'éclairage avec des composants de qualité, énergétiquement efficace.

Exemple d'une étude type d'Ydile

UGR<16. Disponible en version ON/OFF ou Dali, 138 lm/W, garantie 5 ans.

Suivant l'étude type, la puissance installée: 3.33W/m²=0.86 W/m²/100lx

Réf 621471 en bureau de 4.4x5x2.5 avec un éclairage moyen de 300 lux

Surface	ρ [%]	E _{moy} [lx]	E _{min} [lx]	E _{max} [lx]	E _{min} / E _{moy}
Plan utile	/	387	51	1129	0.132
Sol	20	345	82	669	0.238
Plafond	70	55	35	68	0.637
Murs (4)	50	93	35	335	/

Plan utile:
Hauteur: 0.800 m
Trame: 64 x 64 Points
Zone périphérique: 0.000 m

Liste de luminaires

N°	qté.	Désignation (Facteur de correction)	Φ (Luminaire) [lm]	Φ (Lampes) [lm]	P [W]
1	2	RESISTEX 621471 YDILE 5081lm 4000K (1.000)	5081	5081	36.6
			Total: 10162	Total: 10162	73.2

Puissance installée spécifique: 3.33 W/m² = 0.86 W/m²/100 lx (Surface au sol: 22.00 m²)